

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE **VHC**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC*

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise les 29 et 30 Août 2020 une compétition automobile régionale dénommée : 39<sup>ème</sup> Course de côte régionale d'Etretat/Bénouville de Véhicules Historiques de Compétition.

Cette compétition compte pour :

- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2020**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 35 en date du 20/06/2020, et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro 309 en date du 22/06/2020.

### Organisateur technique

**Nom :** ASA COTE D'ALBATRE

**Adresse :** 74 rue du village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....BELY Jean.....	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	GUYOT Hubert.....	Licence n°137484
	JARDIN François .....	Licence n°20414
Directeur de Course	CARTERON Michel.....	Licence n°.....
Directeur de Course Adjoint	DEUIL Sébastien .....	Licence n°113016
Commissaires Techniques (B au minimum)	SALENNE Jacques .....	Licence n°18219
	BOGEMANS Christophe.....	Licence n°44924
	BOGEMANS Yann .....	Licence n°.....
	GUILLEUX Patrick.....	Licence n°55340
Chargé de la mise en place des moyens	DUQUESNE Henri .....	Licence n°.....
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	MAWDSLEY Myriam.....	Licence n°11115
	VIGER David.....	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER Arno .....	Licence n°13368
Chronométrateurs	JEGOU Pascal.....	Licence n°3899
	PAISANT Valérie .....	Licence n°226240
	VOISIN Raphael .....	Licence n°211834
Médecin	PROD'HOMME Didier.....	.....

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : ..... Dès réception du visa

Ouverture des engagements : ..... Dès réception du visa

Clôture des engagements : ..... Mardi 25 Août 2020 à 23h59

Vérifications administratives : ..... Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00

..... **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**  
 Vérifications techniques : ..... **Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00**  
 ..... **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**  
 Briefing Commissaires : ..... **Dimanche 30 Août 2020 à 07h30**  
 Briefing des pilotes remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives  
 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : ..... **Dimanche 30 Août 2020 à 08h30**  
 Essais non chronométrés : ..... **Dimanche 30 Août 2020 de 08h30 à 10h15**  
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :  
 ..... **Dimanche 30 Août 2020 à 10h00**  
 Essais chronométrés : ..... **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 10h30**  
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :  
 ..... **Dimanche 30 Août 2020 à 12h15**  
 Départ 1<sup>ère</sup> montée : ..... **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 13h15**  
 Affichage des résultats provisoires : ..... **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**  
 Remise des prix le **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 18h30 à la Ferme Léger, Bénouville (76790) ou**  
**Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : ..... **Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00**  
 ..... **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**  
 Vérifications techniques : ..... **Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00**  
 ..... **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**  
 Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :  
 ..... **Garage APN Développement, Les Loges (76790)**  
 Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

<b>Raphael VOISIN</b> <b>55 Route départementale</b> <b>27440 VAL D'ORGER</b>	<b>Portable : 06.51.77.62.54</b> <b>Fax : 09.57.18.94.12</b> <b>Mail : rvoisin@rallygt.fr</b>
---	---

Jusqu'au **Mardi 25 Août 2020 à 23h59**

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **10**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **30**.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

#### **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

#### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

#### **4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle sera indiquée par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Briefing des pilotes remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

#### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### ***Pour la course***

La compétition se disputera en **3** montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

**Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 18h30 à la Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**